
AVIS

relatif à la vaccination par le vaccin contre la grippe par voie intradermique Intanza® 15 µg

29 octobre 2010

Vaccin contre la grippe par voie intradermique

Le vaccin contre la grippe Intanza® intradermique fragmenté, inactivé trivalent, préparé à partir de virus cultivé sur œufs embryonnés, a obtenu l'autorisation de mise sur le marché le 24 février 2009 dans le cadre d'une procédure centralisée.

Deux présentations existent :

- Intanza® 9 µg d'hémagglutinine (HA) par souche par dose de 0,1 ml indiqué pour les adultes âgés de 18 à 59 ans ;
- Intanza® 15 µg d'HA par souche par dose de 0,1 ml indiqué pour les personnes âgées de 60 ans et plus.

La demande d'analyse des données du vaccin Intanza® au Haut Conseil de la santé publique n'a été déposée que pour le dosage 15 µg indiqué chez les personnes âgées de 60 ans et plus, et en particulier chez celles qui présentent un risque élevé de complications associées à la grippe. L'administration s'effectue par voie intradermique à l'aide d'un système novateur de micro-injection, composé d'une seringue pré remplie munie d'une micro-aiguille (1,5 mm de long) et d'un système de protection de l'aiguille. [1]

Selon les résultats des données d'immunogénicité chez les personnes âgées de 60 ans et plus, le vaccin grippal 15 µg par voie intradermique induit une réponse immunitaire humorale similaire voire supérieure à celle du vaccin grippal saisonnier 15 µg sans adjuvant administré par voie intramusculaire et similaire à celle du vaccin grippal saisonnier 15 µg avec adjuvant (Gripguard, vaccin avec l'adjuvant MF59). [2,3,4]

Les études de tolérance du vaccin grippal par voie intradermique montrent une incidence des réactions locales (prurit, érythème, œdème, induration) au site d'injection significativement plus élevée que par voie intramusculaire sauf pour la douleur dont l'incidence est similaire. L'intensité de ces réactions locales est faible et leur durée transitoire.

Les données d'acceptabilité de la voie intradermique qui ont été comparées à la voie classique IM par un auto-questionnaire (score VAPI) révèlent une excellente acceptabilité (96 %) des deux modes d'injection. [5]

Le vaccin grippal par voie intradermique ayant fait l'objet d'un enregistrement par procédure européenne centralisée, est soumis à une prescription médicale obligatoire, à l'inverse des autres vaccins grippaux actuellement disponibles en France.

Rappel des recommandations actuelles de vaccination contre la grippe et données de couverture vaccinale

Rappel des recommandations de vaccination contre la grippe

La vaccination contre la grippe est recommandée (calendrier vaccinal 2010) :

- aux sujets âgés de 65 ans et plus,
- aux personnes atteintes d'une des pathologies chroniques suivantes : affections broncho-pulmonaires chroniques dont asthme, dysplasie broncho-pulmonaire et mucoviscidose, cardiopathies congénitales mal tolérées, insuffisances cardiaques graves et valvulopathies graves, néphropathies chroniques graves, syndromes néphrotiques purs et primitifs, drépanocytoses, homozygotes et doubles hétérozygotes S/C, thalassodrépanocytose, diabète insulino-dépendant ou non insulino-dépendant, déficits immunitaires cellulaires, personnes infectées par le VIH,
- aux personnes séjournant dans un établissement ou service de soin de suite ainsi que dans un établissement médico-social d'hébergement,
- aux enfants et adolescents (de 6 mois à 18 ans) dont l'état de santé nécessite un traitement prolongé par l'acide acétylsalicylique,
- à l'entourage familial des nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque,
- aux professionnels de santé et tout professionnel en contact régulier et prolongé avec des sujets à risque de grippe sévère.

Amélioration de la couverture vaccinale

Les objectifs de 75 % de couverture vaccinale contre la grippe saisonnière dans la loi de santé publique n'ont pas été atteints [6]. Or, une peur ou une contre-indication des injections pourraient être en faveur de l'utilisation de la voie intradermique. Mais d'une part, une revue de la littérature sur les déterminants de la vaccination contre la grippe chez le sujet âgé de 65 ans et plus, montre que la peur des injections n'est mentionnée que entre 1 à 5 % des personnes interrogées [7,8] et, d'autre part, les données de la littérature ne montrent pas d'augmentation significative du risque d'hématome en cas d'administration du vaccin par voie intramusculaire [9,10,11], y compris aux personnes présentant une atteinte de la crase sanguine ou traitées par anticoagulants. En conclusion, la voie intradermique n'apporte pas de bénéfice particulier.

Recommandations

Le HCSP propose que le vaccin contre la grippe par voie intradermique Intanza® 15µg puisse être utilisé pour les personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que pour les personnes âgées de 60 à 65 ans relevant de la vaccination, selon les recommandations du calendrier vaccinal.

Dans l'état actuel des données, le Haut Conseil de la santé publique n'en propose pas l'utilisation préférentielle et souhaite que des études d'immunogénicité soient mises en place dans les populations à risque dont la réponse immunitaire à la vaccination est altérée.

Réunion de la CSMT du 29 octobre 2010 : 12 sur 19 membres qualifiés votant étaient présents, 2 déclarations de conflit d'intérêt, le texte a été approuvé par 10 votes « pour ».

Références

<http://www.ema.europa.eu/humandocs/PDFs/EPAR/intanza/H-957-fr1.pdf>

- [1] Laurent P, Bonnet S, Alchas P. *Evaluation of the clinical performance of a new ID vaccine administration technique and associated delivery system*. *Vaccine*, 2007, 25, 8833-42.
- [2] Holland D, Booy R, De Looze F, Eizenberg P et al. *Intradermal influenza vaccine administered a new microinjection system produces superior immunogenicity in elderly adults: a randomized controlled trial*. *JID*, 2008, 198, 1-9.
- [3] Arnou R, Icardi G, De Decker and al. *Intradermal influenza vaccine for older adults : a randomized controlled multicenter phase III study*. *Vaccine*, 2009, 27, 7304-12.
- [4] Calvo G. *Opinion of the Committee for medicinal products for human use on a type II variation to the terms of the marketing authorisation for INTANZA*. European medicines Agency. London (UK); 2010 Feb. Report No.: EMA/CHMP/87091/2010.
- [5] Reygrobellet C, Viala-Danten M, Meunier J, Werber F, Nguyen VH. *Perception and acceptance of intradermal influenza vaccination: patient reported outcomes from phase 3 clinical trial*. *Hum Vaccin*, 2010, Apr 26, 6(4).
- [6] Tuppin P, Samson S, Weill A, Ricordeau P, Allemand H. *Taux de couverture vaccinale contre la grippe en France en 2007-2008: apport des données de remboursement du régime général*. *Med Mal Infect* 2009;39:780-8.
- [7] Lina B, Holm MV, Szucs TD. *[Evolution of influenza vaccination coverage in France from 2001 to 2006]*. *Med Mal Infect*. 2008 Mar;38(3):125-32. Epub 2008 Jan 10.
- [8] Canova L, Birchmeier M, D'Acremont V, Abetel G, Favrat B, Landry P, Mancini M, Verdon F, Pécoud A, Genton B. *Prevalence rate and reasons for refusals of influenza vaccine in elderly*. *Swiss Med Wkly*. 2003 Nov 22;133(43-44):598-602
- [9] Souto CL, Oliver A, Montserrat I et al. *Influenza immunization is a safe procedure in patients undergoing long-term anticoagulation* *Arch Intern Med* 1996 ; 156 : 1589-1592.
- [10] Raj G, Kumar R, Mc Kinney WP et al. *Safety of intramuscular influenza immunization among patients receiving long-term warfarin anticoagulation therapy* *Arch Intern Med* 1995; 155 : 1529-1531.
- [11] Casajuana J, Iglesias B, Fabregas M et al. *Safety of intramuscular influenza vaccine in patients receiving oral anticoagulation therapy: a single blinded multi-centre randomized controlled clinical trial* *BMC Blood Disord* 2008; 8(1) : 7 p.

Avis produit par la Commission spécialisée Maladies transmissibles, sur proposition du Comité technique des vaccinations

Le 29 octobre 2010

Haut Conseil de la santé publique

14 avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP

www.hcsp.fr